

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Restauration d'une passerelle pédestre en bois La passerelle dite des allemands au They de Roustan

Août 2014

1. Contexte de l'opération

La passerelle des allemands (20m de long, 1m de large) est un ouvrage de franchissement de canal situé sur le domaine public maritime, rive gauche du grand Rhône au sein de l'ensemble de lagunes et de sansouires du They de Roustan sur la commune de Port saint louis du Rhône.

Depuis plusieurs décennies, cet ouvrage modeste permet la circulation pédestre (promeneurs, chasseurs, pêcheurs) et équestre dans ce secteur de grande valeur paysagère et auquel les habitants de Port-Saint-Louis du Rhône sont très attachés.

L'état de conservation actuel de cette passerelle ne permet plus le franchissement du canal en toute sécurité et nécessite une remise en état totale pour être en cohérence avec les normes de sécurité actuelles et les objectifs de valorisation patrimoniale assignés au secteur.

Au vu de l'intérêt public que représente cet ouvrage, la commune de Port-Saint-Louis du Rhône a demandé au Parc de Camargue d'étudier la possibilité de porter cette opération de réfection sur cet espace naturel de grande qualité.

La réfection de cette passerelle devra se faire dans la continuité des pratiques existantes (pas d'extension en largeur, pas de circulation motorisée possible) et être parfaitement intégrée dans le paysage (tirant d'air limité à 1,10m, utilisation du matériau « bois »).

2. Descriptif technique des travaux

2.1. Accès des engins au lieu du chantier

Le site du chantier est situé sur le domaine public maritime, rive gauche du grand Rhône, à proximité de son embouchure, commune de Port saint louis du Rhône dans le périmètre du Parc naturel régional de Camargue. L'accès se fait à partir de la ville de Port saint louis du Rhône et la D35 qui descend jusqu'à la plage dite Napoléon. Avant d'arriver à la dite plage, un chemin sur la droite, qui longe des cabanons, permet d'accéder au lieu exact du chantier.

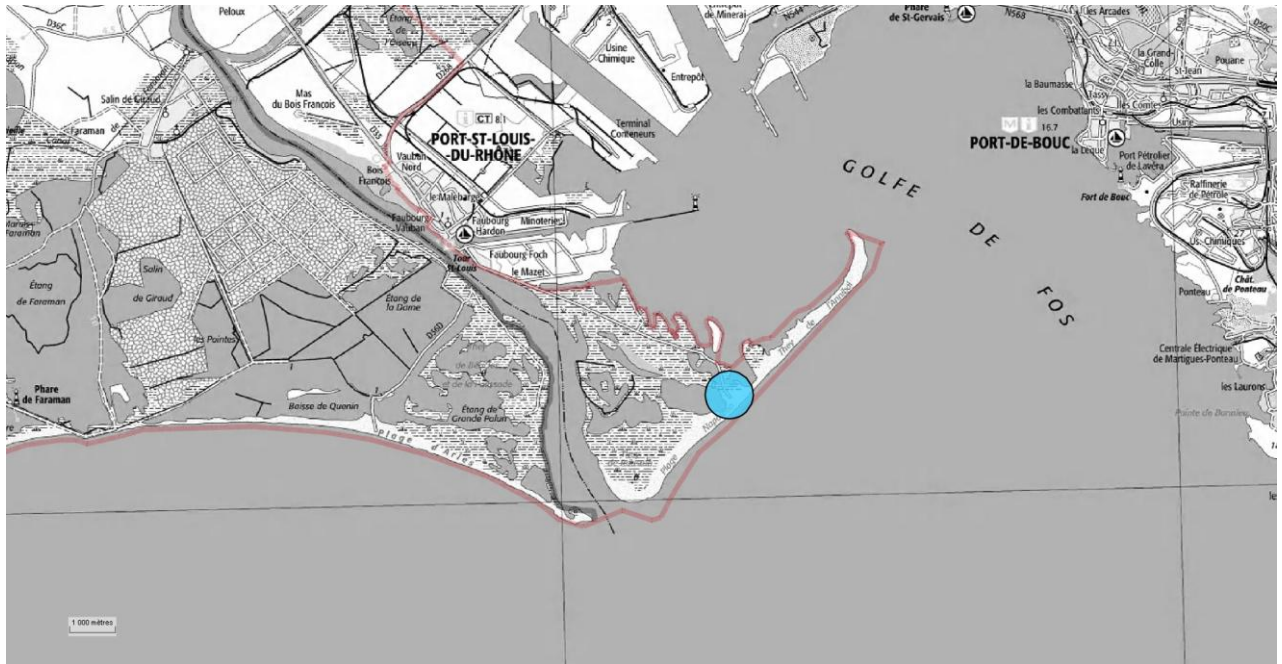


Fig.1. Localisation du chantier au sud de Port saint louis du Rhône (département 13)



Fig. 2. Accès au chantier à partir de la départementale

2.1 Descriptif des travaux

Travaux préalables à l'installation du chantier

La passerelle des allemands se trouve en bordure d'un canal qui peut être plus ou moins végétalisé en fonction de la saison. L'entreprise devra prévoir un travail de débroussaillage et d'élagage préalable à l'installation du chantier. L'emprise de ces travaux sera défini après

une visite sur site avec un représentant du maître d'ouvrage afin de limiter au maximum l'impact éventuel sur les communautés animales et végétales.

Propreté des voies de circulation et du chantier

Quelque soit la nature des revêtements des voies empruntées par les véhicules de l'entrepreneur, il est exigé le maintien de celles-ci dans leur état de propreté et de structure initial. Toute trace d'utilisations par des engins « terreux » est nettoyée au fur et à mesure, la propreté d'ensemble du chantier étant exigible par le maître d'ouvrage sous 24 heures. A défaut ce dernier peut prendre toute disposition pour faire réaliser le nettoyage aux frais de l'entreprise sans autre forme d'avertissement.

Démontage et évacuation de l'ouvrage existant

L'actuelle passerelle des allemands, fermée à la circulation par arrêté municipal pour des raisons de sécurité, est composée d'une structure porteuse en acier fortement érodée, rompue à plusieurs endroits et d'un plancher en bois en état de conservation moyen. Il s'agira de démonter intégralement l'équipement, y compris les emprises de la passerelle sur chacune des berges. EN ce qui concerne les IPN porteurs au milieu du canal, ils seront prioritairement sortis intégralement du substrat, ou à défaut, tronçonnés au plus court, de façon à ce que cela ne génère aucun risque pour la navigation et la construction du nouvel ouvrage.

L'ensemble des matériaux issu du démantèlement sera évacué immédiatement dans une décharge agréée. Une copie du reçu de mise en dépôt sera fournie au maître d'ouvrage.



Fig 3. Ouvrage en place à démonter et évacuer

Descriptif de la passerelle à poser à la place de l'actuelle

Emplacement

La nouvelle passerelle devra être posée à l'emplacement actuel de l'ancienne de façon à ce que cela ne remette pas en cause les facilités d'accès de part et d'autre de la berge mais aussi les résultats de l'étude simplifiée des incidences Natura 2000 réalisée préalablement au présent marché.

Si toutefois, des difficultés particulières et irrémédiables étaient rencontrées pour poser la passerelle au même endroit (notamment si des points durs gênent l'enfoncement des pieux de soutènement), le centre de passerelle pourra être décalé de 2m maximum en aval ou en amont du centre de l'actuelle.

Il est à noter qu'en raison des difficultés d'accès, le chantier devra se dérouler intégralement sur la berge sud du canal.

Matériaux

La passerelle devra être totalement réalisée en bois, sauf éventuellement le garde-corps qui pourra être proposé de façon mixte bois-métal afin de répondre aux exigences normatives.

Les bois exotiques ne sont pas acceptés.

L'essence retenue pour l'ensemble (pieux, platelage, garde-corps) devra être du pin douglas traité en autoclave selon la norme EN 335 (sans chrome ni arsenic). Le bois utilisé devra bénéficier d'une labellisation de type FSC ou PEFC.

La visserie utilisée pour l'assemblage des pièces sera de l'inox pour les parties immergées de façon temporaire ou permanente, et de l'acier galvanisé pour les parties hors d'eau de façon permanente.

Longueur de l'ouvrage

A l'emplacement de la passerelle, la largeur du canal est de 20,6m. La passerelle, hors tout devra mesurer 24m.

La passerelle devra être confectionnée soit au fur et à mesure en partant de la berge sud soit en 3 parties de 8m, assemblées entre elles par des patelles en inox, au niveau des pieux de soutènement.

Tirant d'air

Afin de maintenir la possibilité d'une navigation de barques à fond plat sur le canal, l'ouvrage devra permettre de maintenir un tirant d'air de 1,10m au-dessous du 2^{ème} tronçon de la passerelle. La hauteur de référence étant le niveau de la berge sud.

Largeur de l'ouvrage

La passerelle devra être large de 2m sur toute sa longueur afin de permettre le passage des piétons, des vélos et des équidés pour une capacité de portance de 500kg/m².

Détail de la structure porteuse

La tenue de la passerelle sera assurée par des séries (nombre et dimensions à établir par l'entreprise) de deux pieux en douglas (rondin de 20cm de diamètre) battus jusqu'au refus dans le canal.

Afin d'éviter les phénomènes d'écartement, les 2 pieux de soutènement de chacune des séries seront reliés et serrés entre eux par une tige filetée en inox.

La passerelle devra être composée de :

- De rondins de soutènement dans le sens de la longueur (nombre et dimensions à établir par l'entreprise)
- D'un platelage opaque en planches rainurées avec arêtes cassées (conforme au DTU 51) et dont l'épaisseur devra permettre le passage des piétons et des équins
- D'un garde-corps en bois ou mixte bois-métal fabriquée selon la norme NF 01-013 et XP P98-405

La proposition devra être exposée de manière détaillée (plan en coupe, vue de côté, vue de dessus) notamment la méthodologie de travail visant à assembler les différents éléments de la passerelle.

2.2 Préservation des écosystèmes et remise en état des lieux

L'attention de l'entreprise sera particulièrement portée sur l'obligation de restituer les emprises de travaux dans le meilleur état écologique possible. En cas de nécessité d'intervenir sur les formations végétales pour l'exécution des travaux une visite préalable obligatoire sera organisée avec un représentant du maître d'ouvrage.

2.3 Direction des travaux

L'entreprise est tenue de maintenir en permanence sur le chantier pendant l'exécution des travaux, une personne au courant des techniques de toute nature employées pour l'exécution du présent marché et par ailleurs chargée de :

- recevoir les ordres de services et les instructions écrites ou verbales du maître d'ouvrage ou du gestionnaire et en assurer l'exécution
- accepter les constats concernant les prestations exécutées

2.4 Durée des travaux

A compter de la notification du marché, l'entreprise aura 3 mois pour réaliser les travaux de restauration de la passerelle des allemands.

2.5 Réunion de chantier

Une réunion de chantier hebdomadaire aura lieu à proximité du site de réalisation des travaux, ou a défaut, au Mas du Pont de Rousty à Arles. Les frais de déplacements occasionnés seront laissés à la charge du prestataire.

Vu et accepté le présent cahier des clauses techniques particulières

A, le

Signature du candidat